

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 18 décembre 1962

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. Howe présente le 5^e rapport du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'hon. M. Rowe présente le 2^e rapport du comité sessionnel des chemins de fer, des lignes aériennes et de la marine marchande que l'État possède et contrôle.

(Texte)

LE NATIONAL-CANADIEN

ÉTUDE AU SUJET DE LA POSSIBILITÉ D'AVANCEMENT DES CANADIENS FRANÇAIS

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur le président, comme la Chambre en a été informée, à ma demande le président des chemins de fer Nationaux a soumis au conseil d'administration le problème de l'avancement et de la promotion des Canadiens français au sein de l'administration des chemins de fer Nationaux.

A la suite d'une réunion du conseil d'administration des chemins de fer Nationaux, le président me fait parvenir le rapport suivant:

Le président du conseil d'administration des chemins de fer Nationaux du Canada m'informe que le Conseil, lors de sa réunion du 13 décembre, a fait une révision attentive des méthodes et procédés appliqués au recrutement, à la nomination et à l'avancement des employés aux postes de surveillance et d'administration, en tenant tout particulièrement compte des discussions en cours relativement à la condition des Canadiens français dans l'organisation de la compagnie. Les questions qui ont fait l'objet de la révision portaient sur les méthodes et procédés employés à l'heure actuelle pour évaluer les qualités requises pour les positions au sein de la compagnie et le rendement attendu du personnel occupant ces positions, de même que pour apprécier le mode actuel de délégation d'autorité en vue de l'approbation des nominations et de l'avancement.

Le Conseil estime que, bien que les méthodes et procédés actuels aient été conçus de façon à assurer un traitement juste et équitable à tous les employés de la compagnie ainsi qu'aux candidats aux positions, il est de toute première importance de faire une étude approfondie pour établir si, dans la pratique,

l'application de ces méthodes et procédés conduit véritablement aux résultats désirés. En particulier, une telle étude devrait viser à déterminer si des mesures plus efficaces pourraient être adoptées présentement

a) pour attirer au service de la compagnie un plus grand nombre de Canadiens français qualifiés, et

b) pour donner aux employés canadiens-français toutes les occasions d'acquérir l'expérience et les qualités nécessaires à leur avancement à des postes comportant plus de responsabilités à tous les échelons.

L'étude sera entreprise par un comité du Conseil, composé du président et de MM. Charbonneau, Koerner, Lévesque et Stewart. Tout le personnel nécessaire sera affecté au comité afin de lui permettre de poursuivre cette étude et de présenter un rapport au Conseil le plus tôt possible.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur le président, je suis heureux d'apprendre, par l'intermédiaire du ministre des Transports, que le conseil d'administration des chemins de fer Nationaux du Canada a décidé d'entreprendre une étude approfondie de la situation afin de savoir si la méthode actuelle appliquée aux promotions au National-Canadien est satisfaisante, et surtout pour voir s'il n'y aurait pas lieu, eu égard à la façon dont une foule de positions peuvent être remplies et aux qualités et aux spécialités qui existent chez les Canadiens français, dans la province de Québec et ailleurs, de la modifier en conséquence.

Nous sommes tous très heureux de la décision qui a été prise. Cette décision, monsieur l'Orateur, est d'autant plus importante que, hier, il s'est produit en cette Chambre une quasi-unanimité, non pas tant au sujet de la question dont parle l'honorable ministre, mais au sujet de la question du bilinguisme et de la double culture au Canada.

Cette discussion a été entamée par l'honorable chef de l'opposition (M. Pearson), et tous ceux qui ont parlé par la suite se sont accordés pour conclure qu'il y aurait lieu de changer les normes existantes.

Je crois aussi, monsieur l'Orateur, que cette décision constitue un complément à l'entrevue qu'a donnée le président du National-Canadien à un journaliste de *La Presse*.

Je suis convaincu que toute la Chambre sera heureuse de cette décision qui, je l'espère, apportera d'heureux résultats.